

Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre, 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle d'activités, sous la Présidence de Didier LEDRAIT.

Conseillers Présents : Didier LEDRAIT, Yves TIRARD, Isabelle POULLAIN, Françoise VALLAS, Alain LEBERTHIER, Lorraine GRANDCLEMENT, Stanislas TISCA, Béatrice NOEL, Soumicha CLEMENT, Laurence TESTU, Stéphane ALLAIS

Pouvoir de Soumicha CLEMENT à Isabelle POULLAIN

Absents excusés : Patricia HAUCHARD-THOUMIRE, Rémi LECLERCQ, Thevenin LEDRAIT

Secrétaire de séance : Yves TIRARD

Date des convocations : le 2 décembre 2025 Date d'affichage : le 02 décembre 2025

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 5 novembre 2025 que chaque conseiller a reçu est adopté à l'unanimité.

Communication du Maire :

- Panneaux 30 : Le Maire constate régulièrement des excès de vitesse dans l'agglomération.
Nous avons reçu les panneaux supplémentaires règlementaires. Ils seront posés en début d'année 2026 dans des secteurs sensibles.
- Mairie : Tous les travaux d'isolation, de remise aux normes sont terminés. Les employés communaux vont faire la pause du carrelage.
Le bâtiment communal datant de 1863 sera alors totalement restauré.
- Espace extérieur de la mairie : Les travaux sont en cours.
Opérationnel février 2026
- Parking rue de l'église : En cours, fin de l'aménagement en décembre 2025
- Local technique : Nos agents ont posé actuellement le bardage Nord et Ouest à l'extérieur.
Une partie intérieure du local sera réaménagé par nos agents pour l'implantation de sanitaires. L'extension sera réalisée en 2026 par nos employés communaux en régie.

Eclairage public : Nous avons des pannes récurrentes sur l'éclairage public dans plusieurs secteurs. Nous essayons d'identifier la cause en sachant que toutes les armoires sont récentes.

Eclairage salle d'activités : Afin d'améliorer la sécurité de ceux qui fréquentent la salle d'activités, nous avons installé des détecteurs supplémentaires.

Ville prudente : Notre commune a été labellisée « Village Prudent ». Ce label récompense les communes qui, quelle que soit leur taille, s'engagent pour la prévention et la sécurité routières.

179 nouvelles communes ont obtenu ce label.

Les communes labellisées se verront remettre leur panneau « village prudent » à disposer en entrée de village. L'obtention de ce label témoigne de l'engagement des élus de notre village pour la mise en œuvre notamment de cheminements doux du projet Entre 2 rives.

Carrefour Blainville : Installation des potelets le long du chemin réalisée afin de protéger les enfants le long de ce secteur.

Verger : l'abattage des arbres en bordure de la clôture aura lieu en janvier.

Tracteur tondeuse : Les employés communaux ont sélectionné et choisi le plus adapté. Stéphane ALLAIS est chargé de négocier l'achat avant le printemps.

Ruisseau pied de l'église : Nous interviendrons en janvier afin de modifier le profil du chemin de l'église et d'orienter le ruissellement vers le caniveau du cimetière.

Communication de la 1ère Adjointe : Mme Isabelle POULLAIN

- Cérémonie remise des colis de fin d'année
Le bureau d'aide sociale offre aux personnes de + 70 ans un colis ou bons d'achats.
Nous avons 101 bénéficiaires.
Mercredi 17 décembre à 15h00, nous organiserons un goûter pour remettre le colis ou le bon d'achat aux anciens.
Monsieur le Maire souhaite la présence de conseillers municipaux pour la préparation et la distribution.
- SIVOS / Ecole
Isabelle POULLAIN fait un point sur le fonctionnement du SIVOS.

Communication du 2ème Adjoint Yves YIRARD :

Nous avons une nouvelle fuite à l'église, il faut refaire des joints.
L'entreprise CALTOIT interviendra en début d'année 2026.

Inondation rue Olivier de LONGUEIL : un habitant a été inondé à plusieurs reprises rue Olivier de Longueil. Le Problème est résolu.

Installation de la crèche jeudi 11 décembre avec les volontaires.
A cet effet, l'église sera ouverte l'après-midi.

ORDRE DU JOUR

- DUREE DES AMORTISSEMENTS

Fixant la durée d'amortissement de la participation communale aux travaux de la RD127 (compte 204182) sur vingt-cinq (25) ans

Vu :

- le **Code général des collectivités territoriales**, et notamment ses articles **L.2321-2 (28°), R.2321-1 et D.1617-19** ;
- l'**Instruction budgétaire et comptable M57** applicable au **1^{er} janvier 2025**, et notamment le **Tome I – titre 3 “Classe 2”** et le **Tome II – § 1.3.2.2** relatifs à l'amortissement des immobilisations ;
- le **Guide comptable et budgétaire des opérations patrimoniales** (Comité national de fiabilité des comptes locaux) ;
- le **Guide organisationnel du processus patrimonial** (CNFCL, octobre 2013), qui rappelle que la durée d'amortissement d'une subvention d'équipement doit être déterminée en fonction de la durée d'utilité économique du bien financé ;
- la **note du service comptable** en date du [à compléter], relative à l'amortissement de la participation communale aux travaux de la **route départementale RD127** ;
- le **mandat n° 512/2025**, émis au **compte 204182 – Subventions d'équipement versées à d'autres collectivités**, pour un montant total de **389 816,99 € TTC** ;
- l'enregistrement de ce bien à l'inventaire communal sous le numéro **2025-14**.

Considérant :

- que la participation communale aux travaux de la RD127 constitue une **subvention d'équipement versée à une autre collectivité** (le Département de la Seine-Maritime), inscrite au **compte 204182** ;
- que, conformément à l'article **L.2321-2 (28°)** du **CGCT**, les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées constituent des **dépenses obligatoires**, y compris pour les **communes de moins de 3 500 habitants** ;
- que le **Tome II de l'instruction M57 (p. 81)** précise expressément que « **pour les communes de moins de 3 500 habitants, seul l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire** » ;

- qu'il y a donc lieu de fixer par délibération la **durée d'amortissement** correspondant à la durée prévisionnelle d'utilité de l'opération financée ;
- que la durée d'utilité du financement relatif aux travaux de la RD127 est estimée à **vingt-cinq (25) années** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 –

La participation communale aux travaux de la **route départementale RD127**, inscrite à l'inventaire communal sous le numéro **2025-14**, pour un montant total de **389 816,99 € TTC**, mandatée en **2025** au **compte 204182**, sera **amortie sur une durée de vingt-cinq (25) ans** à compter de la mise en service des travaux.

Article 1 bis – (Rappel réglementaire sur l'obligation d'amortir les subventions d'équipement versées)

Conformément à l'article **L.2321-2 (28°)** du CGCT, la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées constitue une **dépense obligatoire** pour toutes les communes, quelle que soit leur population.

Les **Tomes I (p. 77)** et **II (p. 81)** de l'**instruction M57 – édition 2025** réaffirment cette obligation, précisant que l'amortissement des **comptes 204x** s'impose également aux **communes de moins de 3 500 habitants**.

L'amortissement sera constaté annuellement par une dotation au **compte 6811**, contrepassée au **compte 2804182**, selon un plan linéaire sur vingt-cinq ans.

Article 2 –

La présente durée d'amortissement sera intégrée au **plan d'amortissement patrimonial** et au **dossier permanent des immobilisations**, conformément à l'article **D.1617-19** du CGCT.

Article 3 –

Le **Maire, M. Didier LEDRAIT**, est autorisé à signer toutes pièces nécessaires à la mise à jour de l'inventaire, du fichier des immobilisations et du plan d'amortissement.

Article 4 –

La présente délibération sera transmise au **Contrôle de légalité de la Préfecture de la Seine-Maritime** et notifiée au **comptable public assignataire du Centre des finances publiques de Montville**.

- REGIE 2025

Explication : Chaque année, afin de réduire les coûts, et de valoriser le travail des employés communaux, la commune a décidé de leur confier des travaux d'aménagement. Tous les projets sont identifiés, décidés par le conseil municipal, chaque projet est réalisé sous la responsabilité d'un employé en fonction de ses compétences.

Le taux horaire proposé est de 26 € : masse salariale de l'année / nombre d'heures

Liste des travaux réalisés en régie 2025 :

- **Mise en sécurité parking rue de la Hayette (près de la P'tite Pause)**
- **Isolation four/charreterie**
- **Local technique isolation**
- **Isolation mairie 2131**
-

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les travaux en régie et le coût horaire de 26 € et autorise Monsieur le Maire à faire les opérations correspondantes (décision modificative) :

TOTAL GENERAL 231 : 12761.54 €

TOTAL GENERAL 2131 : 25147.53 €

Recette : 772-042 : + 37 909.07 €

Dépense compte 023 : 12761.54 €

Recette compte 021 : 25147.53 €

- **Décision modificative**

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster certains crédits afin de permettre la bonne exécution du budget ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

615221 : - 10 000 €

023 dépense : 10 000 €

Section d'investissement :

203 : + 10 000 €

021 recette : 10 000 €

La présente décision modificative maintient l'équilibre réel du budget conformément aux dispositions légales en vigueur.

- **TARIFS CIMETIERES, IMPLANTATION DES CAVURNES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivité territoriales,

Vu la nécessité d'actualiser les tarifs du cimetière communal,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver les tarifs du cimetière pour l'année 2026 tel que présentés ci-dessous :

Emplacements :

Concession 30 ans : 150 €
Concession 50 ans : 350 €
Concession cavurne 30 ans : 300 €

Columbarium :

Columbarium 30 ans : 650 €
Columbarium 50 ans : 1000 €

Questions diverses :

Alain LEBERTHIER :

- Réunion Habitants Cite Olivier Dorien Longueil : assainissement/inondations
La communauté de communes a organisé le vendredi 7 novembre à 14h00 à la charreterie une réunion à destination des habitants de la Cité Olivier DORIEN concernant l'assainissement et les inondations.
Nous rencontrons quelques habitants en mairie mardi 16 décembre à 17h00.

La station d'essence va ré ouvrir fin décembre.

Le journal communal est en cours d'élaboration par notre secrétaire, il sera distribué pour la mi-janvier.

Fin de séance 19h30

Liste DES MEMBRES PRESENTS AU CONSEIL

	Signature
M Didier LEDRAIT	
Mme Isabelle POULLAIN (pouvoir de Soumicha CLEMENT)	
M. Yves TIRARD	
M. Stéphane ALLAIS	
Mme Béatrice NOEL	
M. Remi LECLERCQ	
Mme Lorraine GRANDCLEMENT	
Mme Patricia HAUCHARD-THOUIMIRE	
M Stanislas TISCA	
M Alain LEBERTHIER	
Mme Soumicha CLEMENT (pouvoir à Isabelle POULLAIN)	
Mme Laurence TESTU	
Mme Françoise VALLAS	
M Thévenin LEDRAIT	